



Monsieur Müller et madame Waldmeier ouvrent un hôtel en service toute l'année, avec 20 chambres doubles, une grande salle, un restaurant de jour et un restaurant gastronomique. Les deux jeunes entrepreneurs n'étant pas de la région, ils viennent vous voir pour se faire conseiller sur les questions suivantes. Monsieur Müller prendra la fonction de chef cuisinier tandis que madame Waldmeier se chargera de toute l'administration et de la réception.

Exercice 1

Monsieur Müller et madame Waldmeier s'occuperont eux-mêmes de recruter le personnel. Ils aimeraient que vous leur expliquiez ce qu'il faut prendre en compte. Quel est le processus?

Solution

1. Clarification du poste vacant
2. Établissement du profil exigé
3. Établissement et publication de l'annonce
4. Gestion de l'administration des candidatures (clarifications préalables et coordination des rendez-vous)
5. Conduite des entretiens d'embauche et auditions personnelles
6. Négociations du salaire
7. Prise de décision

Exercice 2

Dans le cadre des négociations de salaire, les collaborateurs évoquent régulièrement leurs exigences en termes de prestations en nature. Pour le chef du service – monsieur Huber (citoyen suisse, célibataire, 34 ans) –, il est convenu qu'il peut prétendre à une chambre personnelle d'une valeur de 500 francs par mois et à la **restauration gratuite** (repas du midi et du soir pendant 22 jours dans le mois). De plus, les accords suivants s'appliquent conformément au contrat de travail:

- Salaire: 89 700 francs, y c. 13^e mois de salaire, payable en 12 mois
- Indemnité journalière en cas de maladie, part de l'employé: 1,24%
- Assurance pour accident non professionnel, part de l'employé: 1,36%
- Caisse de pension, part de l'employé 7% du salaire coordonné (absence d'assurance subrogatoire)
- Contribution CCNT 89 francs par an (déduction du salaire en décembre)

Établissez le décompte de salaire pour décembre 2016.

Solution

Décompte de salaire décembre 2016		
Salaire mensuel		6900.00
Part du 13 ^e salaire mensuel		575.00
Logement gratuit		500.00
Restauration gratuite		396.00
Salaire brut		8371.00
Cotisation AVS employé	5,125%	-429.00
Cotisation AC employé	1,10%	-92.10
Cotisation IJM employé	1,24%	-103.80
Cotisation ANP employé	1,36%	-113.85
Cotisation LPP employé	7,00%	-349.55
Hébergement		-500.00
Restauration		-396.00
Contribution CCNT 2016		-89.00
Salaire net		6297.70

Salaire coord. max. par mois 4993.75

Exercice 3

On prévoit que monsieur Huber puisse conduire un véhicule de fonction. Tous les frais sont réglés par l'employeur. Monsieur Huber a le droit d'utiliser le véhicule à des fins privées.

Il s'agit d'une voiture d'occasion d'une valeur d'acquisition de 32000 francs, TVA incluse.

- Calculez la part privée forfaitaire qui doit être prise en compte dans le décompte de salaire mensuel et indiquez s'il s'agit de valeurs avec ou sans TVA.
- À combien s'inscrirait la part privée s'il s'agissait d'une Smart d'une valeur d'acquisition de 14000 francs, TVA incluse?

Solution

Valeur d'acquisition, TVA incl. CHF 32000
 Valeur d'acquisition hors TVA CHF 29629,65 (:108%)
 dont 0,8% de part privée CHF 237.05
 Valeurs: 8% de TVA incl.

Solution

La part privée minimale est de 150 francs par mois, 8% de TVA incl.